

sonnes invalides et toute personne se trouvant le fils unique d'une veuve et son seul soutien. Certaines autres personnes sont exemptes du service, excepté en cas de guerre.

737. Le nombre d'hommes qui doivent être exercés annuellement est limité à quarante-cinq mille, excepté par autorisation spéciale. La période d'exercice doit être de 16 jours, mais, pas moins de huit jours chaque année.

Nombre d'hommes et période d'exercice.

738. La force militaire est divisée en force active et en réserve de terre et de mer. La force active de terre et de mer est composée d'hommes recrutés, soit au moyen d'enrôlement volontaire, soit par le sort, et la force de réserve consiste en la totalité des hommes qui ne servent pas dans la milice active de ce temps-là.

Milice active et en réserve.

739. La période de service est de trois années.

Période de service.

740. La Puissance est divisée en douze districts militaires dans chacun desquels est maintenu un état-major militaire permanent sous le commandement d'un sous-adjutant général.

Districts militaires.

741. Les corps permanents et les écoles d'instruction se composent de: Troupe "A" et "B" de cavalerie canadienne à Québec et Winnipeg, batteries "A," "B" et "C"; écoles d'artillerie de Kingston, Québec et Victoria, C.-A.; corps d'écoles d'infanterie n° 1, 2, 3 et 4 à London et Toronto, Ont., Saint-Jean, P.Q., et Frédéricton, N.-B. La force totale de ces corps permanents est limitée à 1,000 hommes. Il y en a maintenant 1,009, y compris les officiers.

Corps permanents.

742. Le collège royal militaire de Kingston qui est sous le contrôle du département de la milice a été fondé en 1875 et a prouvé être une institution d'un grand succès. Le nombre total des cadets qui ont été gradués a été de 171, et 81 ont obtenu des commissions dans l'armée impériale. Quatre commissions sont offertes annuellement par le gouvernement impérial, six autres furent offertes en 1888, ce qui prouve que le gouvernement impérial est satisfait des gradués qui ont déjà obtenu des commissions dans le service. En 1891 un cadet reçut une commission dans les ingénieurs royaux, un dans l'artillerie royale, et un dans l'infanterie.

Collège Royal militaire.

743. Ce qui suit est un état des chiffres de la milice active, démontrant la force des différentes branches du service:—

Force de la milice active.